

CONSEIL D'AGGLOMERATION
REUNION DU 30 SEPTEMBRE 2024
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-quatre, le trente septembre, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le vingt-quatre septembre deux-mille-vingt-quatre par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la Salle Polyvalente, 2 Rue Pierre Henri Gillot, à Treize-Septiers, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 24 septembre 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 47

Quorum : 24

Étaient présents (40) : Adrien BARON – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Yvonnick BOLTEAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Myriam BOURASSEAU – Jean-Michel BRÉGEON – Guy BREMOND – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Frédéric DA CRUZ – Bernard DABRETEAU – Béatrice DOUILLARD – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Jean-Martial HAEFFELIN – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Elodie LARCHER – Florent LIMOUZIN – Angéline MAINDRON – Sophie MORNIER – Joël OIRY – Christian PICHAUD – Hubert PIVETEAU – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOUX – Michelle RINEAU – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER

Étaient représentés (7) : Cécile BARREAU a donné pouvoir à Jean-Michel Brégeon – Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Robert BRAUD a donné pouvoir à Angéline Maindron – Maëlle CHARIÉ a donné pouvoir à Damien Grasset – Fabienne MULLINGHAUSEN a donné pouvoir à Cyrille Cocquet – Laëtitia PAVAGEAU a donné pouvoir à Eric Hervouet – Geneviève SÉGURA a donné pouvoir à Sophie Mornier

Secrétaire de séance : Pascale BOISSELIER

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Pauline MORTIER, Directrice de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20240930_23

Convention de mise à disposition des locaux pour le Relais Petite Enfance

Monsieur le Président donne la parole à Madame Isabelle Rivière, Vice-présidente en charge de la Commission Petite enfance au sein de la Communauté d'agglomération.

Cette dernière rappelle à l'assemblée que le plan Jeunesse et Familles (2019-2022), adopté par le Conseil communautaire le 11 décembre 2018, prévoyait la création d'un Relais Assistants Maternels (RAM) sur le territoire de Terres de Montaigu.

Ce service est itinérant sur l'ensemble du territoire à la fois pour les animations collectives et les rendez-vous individuels. Ses missions ont été validées dans le cadre de la mise en place du Plan Familles et Santé 2023-2027 adopté par le Conseil d'agglomération en date du 13 novembre 2023 qui vient remplacer le plan Jeunesse et Familles.

Il est proposé à l'assemblée de passer, avec chaque commune, une convention qui aura pour objet les conditions et les modalités selon lesquelles les communes mettent à disposition de la Communauté d'agglomération les locaux et biens mobiliers à l'exception du matériel pédagogique pour l'exécution des missions du service.

Cette convention serait conclue à titre gratuit et pour une durée indéterminée à compter rétroactivement du 1^{er} janvier 2024.

Il est donné lecture du projet de convention de mise à disposition des salles dans le cadre de la mise en œuvre des actions du service du Relais Petite Enfance

Envoyé en préfecture le 20/11/2024

Reçu en préfecture le 20/11/2024

Envoyé en préfecture le 03/10/2024

Publié le

Reçu en préfecture le 03/10/2024

ID : 085-218500213-20241114-D2024_74-DE

ID : 085-200070233-20240930-DEL20240930_23-DE



Vu la délibération n°DEL20231113_07 du Conseil d'agglomération en date du 13 novembre 2023 approuvant le Plan Familles et Santé 2023-2027 ;
Vu le projet de convention de mise à disposition des salles dans le cadre de la mise en œuvre des actions du service du Relais Petite Enfance annexé à la présente délibération ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,
Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Approuve la convention définissant les conditions et les modalités selon lesquelles chaque commune met à disposition de la Communauté d'agglomération les locaux et les biens mobiliers nécessaires à l'exercice des missions du service Relais Petite Enfance,
- Dit que cette décision sera notifiée à chaque commune et sera soumise à décision de son conseil municipal,
- Autorise Monsieur le Président à signer cette convention et au besoin toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine
Chereau
Date de signature : 03/10/2024
Qualité : Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*